



BAREME D'HONORAIRES

AGENCE GUY HOQUET Gujan-Mestras

24 cours de Verdun

33 470 Gujan-Mestras

gujanmestras@guyhoquet.com

HONORAIRES TRANSACTION VENTE

au 15 novembre 2019

HONORAIRES A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR

Prix du Bien	Honoraires (TTC)
De 1 à 50 000 €	5 000 €
De 50 001 € à 160 000 €	7 %
De 160 001 € à 300 000 €	6 %
De 300 001 € à 500 000 €	5 %
De 500 001 € à 800 000 €	4,5 %
Au-delà de 800 001 €	4 %

HONORAIRES LOCATION

Suivant l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 par la loi « ALUR » du 24 mars 2014 : « ... » Le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et **demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable** de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année (*article 5 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 et décret n° 2014-890 du 1^{er} août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier*). »

HONORAIRES (TTC) A LA CHARGE DU LOCATAIRE

Honoraires de constitution du dossier et rédaction du bail	10 €/m ² pour logement jusque 80 m ² et 8 €/ M ² au delà
Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée/ sortie	3 €/ M ²

Le total ne peut être supérieur aux honoraires du bailleur

HONORAIRES (TTC) A LA CHARGE DU BAILLEUR

Honoraires d'entremise et de négociation	Offert
Honoraires de constitution du dossier et rédaction du bail	10 €/m ² pour logement jusque 80 m ² et 8 €/ M ² au delà
Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée/ sortie	3 €/ M ²

Le total ne peut dépasser un mois de loyer hors charges